



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 janvier 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 janvier 2018, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre de l'Ambassadeur Sebastiano Cardi datée du 13 novembre 2017, j'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher une mission en Afghanistan du 12 au 15 janvier 2018. Les membres du Conseil ont approuvé le mandat de la mission, qui figure en annexe à la présente.

J'ai l'honneur de conduire cette mission, en ma qualité de Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies et de Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2018.

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit :

M. l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz (Bolivie)
M. Shen Bo (Chine)
M. l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue (Côte d'Ivoire)
M. l'Ambassadeur Anatolio Ndong Mba (Guinée équatoriale)
M. l'Ambassadeur Tekeda Alemu (Éthiopie)
M^{me} Anne Guéguen (France)
M. l'Ambassadeur Kairat Umarov (Kazakhstan)
M. l'Ambassadeur Mansour Alotaibi (Koweït)
M. l'Ambassadeur Karel van Oosterom (Pays-Bas)
M. l'Ambassadeur Gustavo Adolfo Meza-Cuadra (Pérou)
M^{me} l'Ambassadrice Joanna Wronecka (Pologne)
M. Vladimir Safronkov (Fédération de Russie)
M. l'Ambassadeur Olof Skoog (Suède)
M. l'Ambassadeur Jonathan Guy Allen (Royaume-Uni)
M^{me} l'Ambassadrice Nikki R. Haley (États-Unis)

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Kairat **Umarov**



Annexe

Mission du Conseil de sécurité des Nations Unies en Afghanistan

(12-15 janvier 2018, Kaboul)

Mandat

**(Président pour le mois de janvier et chef de la mission :
République du Kazakhstan)**

I. Contexte

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission en Afghanistan du 12 au 15 janvier 2018, compte tenu des documents suivants et conformément à leurs dispositions :

a) Les déclarations du Président du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en Afghanistan portant les cotes [S/PRST/2016/14](#) et [S/PRST/2014/12](#) ;

b) La résolution [2344 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan ;

c) Le récent rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ([S/2017/783](#)) ;

d) Le récent rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ([S/2017/696](#)) ;

e) Le huitième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, établi en application des dispositions de la résolution [2255 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan, qui figure dans le document [S/2017/409](#) du Conseil de sécurité.

II. Objectifs de la visite

2. Les membres du Conseil de sécurité rencontreront des représentants du Gouvernement afghan, des membres de partis politiques, des représentants de la société civile ainsi que de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la mission Soutien résolu. Les principaux objectifs de la mission sont les suivants :

1 *Souligner* qu'il est crucial pour la paix et la sécurité régionales et mondiales que l'Afghanistan ne soit le théâtre d'aucun conflit ni violence ;

2 *Réaffirmer* l'appui continu du Conseil de sécurité au Gouvernement et au peuple afghans et aux efforts qu'ils fournissent pour reconstruire leur pays, renforcer les fondements d'une paix durable et de la démocratie constitutionnelle et reprendre leur place dans le concert des nations ;

3 *Exprimer* un appui ferme à la MANUA et à son chef, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, dans l'exécution de leurs mandats tels que définis dans la résolution [2344 \(2017\)](#) ;

4 *Examiner* l'action que les autorités afghanes ont menée pour soutenir un processus de développement et de stabilisation dirigé par les Afghans et, avec l'aide de la communauté internationale, pour remédier à l'instabilité causée par les Taliban, y compris le Réseau Haqqani, et faire face à la menace que font peser sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan Al-Qaida, les groupes affiliés à l'EIL (Daech) et d'autres groupes extrémistes violents, les groupes armés illégaux, les criminels et ceux qui se livrent au trafic de drogues, à la traite d'êtres humains ou au détournement de produits chimiques précurseurs ;

5 *Souligner* qu'il importe de poursuivre les progrès en matière de réforme électorale et en vue de la tenue d'élections législatives en 2018 et présidentielles en 2019 qui soient crédibles et ouvertes à tous ;

6 *Souligner* l'importance d'un processus de paix inclusif dirigé et contrôlé par les Afghans, dans lequel la participation des femmes est encouragée à tous les niveaux, pour la prospérité et la stabilité à long terme du pays ;

7 *Examiner* les progrès réalisés par le Gouvernement d'unité nationale afghan, avec l'aide de la communauté internationale, notamment au moyen d'initiatives de renforcement des capacités, dans le règlement de problèmes interdépendants, y compris dans les domaines de la sécurité, du développement économique et social, de la gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit, de l'autonomisation des femmes, de la coopération régionale et de la lutte contre les stupéfiants ;

8 *Encourager* le renforcement de la coopération et de la coordination entre l'Afghanistan et les États d'Asie centrale, y compris dans les relations intergouvernementales et les échanges interpersonnels ;

9 *Encourager* également le renforcement de la coopération et de la coordination entre la MANUA, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et les organismes des Nations Unies et organisations régionales compétents, afin de renforcer la capacité de la région de surmonter les obstacles à la paix, à la stabilité et au développement durable, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la lutte contre le trafic de drogues, la traite des êtres humains, la migration irrégulière et l'utilisation de l'Internet à des fins criminelles ;

10 *Reconnaître* que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement et réaffirmer que c'est aux autorités et au Gouvernement afghans qu'il revient au premier chef de recenser, de déterminer et de cibler les priorités, les stratégies et les activités axées sur la pérennisation de la paix et, à cet égard, souligner que l'ouverture, y compris en assurant une participation pleine et entière des femmes, est essentielle pour faire avancer les processus et servir les objectifs de consolidation de la paix en Afghanistan si l'on veut faire en sorte que les besoins de tous les groupes de la société soient pris en compte ;

11 *Reconnaître* qu'il importe d'établir un lien entre la sécurité et les objectifs de développement, afin de parvenir à une paix et une prospérité durables en Afghanistan et dans le reste de la région ;

12 *Souligner* l'importance d'une approche régionale en faveur de la sécurité et de la prospérité à l'intérieur et autour de l'Afghanistan et souligner l'attachement du Conseil de sécurité à y contribuer de manière constructive ;

13 *Recommander* un modus operandi coordonné par les organismes et programmes des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité de l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies sur le terrain et d'assurer une plus grande transparence dans l'administration, y compris grâce à des mesures de lutte contre la corruption, et une utilisation plus efficace de l'aide humanitaire et au développement qui vont en diminuant, afin d'harmoniser l'action de l'Organisation en Afghanistan et en Asie centrale.
